

Plus que jamais, le Québec a besoin de tous ses talents

**Recommandations de l'Université du Québec présentées au
ministère des Finances du Québec dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2019-2020**

Janvier 2019

Préambule

L'éducation est la première source de richesse pour le Québec et la priorité du nouveau gouvernement du Québec. Choix stratégique pour assurer l'avenir prospère du Québec dans l'économie actuelle fondée sur le savoir, l'éducation répond notamment aux besoins de main-d'oeuvre qualifiée et de connaissances nouvelles, porteuses d'innovation.

Le réseau de l'Université du Québec est un actif stratégique pour le Québec. Les dix établissements de l'Université du Québec poursuivent un mandat d'accessibilité à l'enseignement supérieur, de progrès scientifique du Québec et de développement de ses régions en rendant les connaissances disponibles sur les différents défis auxquels le Québec est confronté.

Ce sont près de 102 000 étudiants qui fréquentent l'un ou l'autre des 1300 programmes offerts aux trois cycles par les établissements du réseau que sont :

- l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
- l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
- l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)
- l'École nationale d'administration publique (ENAP)
- l'École de technologie supérieure (ÉTS)
- la Télé-université (TÉLUQ)

Déployés dans plus de 60 villes, plus de 7 100 professeurs et chargés de cours et plus de 4 100 employés réguliers y assurent au quotidien la mission universitaire d'enseignement et de recherche. Depuis la fondation du réseau par le gouvernement du Québec en 1968, les établissements de l'Université du Québec ont décerné plus de 700 000 diplômes. Chaque année, ils délivrent un sur trois des diplômes universitaires octroyés au Québec.

Une des forces du réseau de l'Université du Québec est de mettre de l'avant des projets collectifs, fondés sur l'implication de nombreux partenaires du milieu de l'enseignement supérieur et des régions où les établissements sont actifs. Cette tradition de collaboration offre plusieurs avantages. Elle permet d'arrimer les meilleures expertises, là où elles se trouvent et de mettre en commun des ressources pour stimuler des réponses plus adaptées aux besoins de divers acteurs tout en générant des économies d'échelle.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019-2020, l'Université du Québec soumet donc au ministère des Finances trois recommandations qui s'inscrivent en phase avec les priorités énoncées par le gouvernement.

RECOMMANDATION 1

Assurer l'accès à un réseau d'éducation performant à tous les niveaux

Pourquoi ?

- L'éducation a des effets directs sur tous les aspects d'une société. Comme le souligne l'OCDE (2010), elle est « un levier pour améliorer la santé et la cohésion sociale ».
- Le Québec accuse des retards historiques en matière d'éducation, notamment au niveau universitaire et auprès des plus jeunes, ce qui pèse sur sa capacité d'innovation.
- Indépendamment de leurs capacités individuelles, les jeunes de certains groupes de la population sont moins susceptibles de poursuivre des études supérieures, ce qui prive la société de talents.
- Des disparités de genre existent, notamment, et s'accroissent au fil des diplômes. Au secondaire, le taux de diplomation des garçons après 7 ans de fréquentation d'un établissement scolaire est significativement plus bas que celui des filles; à l'université, les filles constituent une proportion majoritaire et croissante de l'effectif étudiant.
- Tous les Québécois bénéficieront d'une société plus instruite.
- La réussite est un objectif qui se construit à tous les ordres d'enseignement.
- Pour répondre aux défis de la main-d'œuvre, plus que jamais, le Québec a besoin de tous ses talents !

Comment ?

- Moderniser les programmes de formation à l'enseignement et les outils pédagogiques des enseignants afin de susciter l'intérêt des hommes pour la profession enseignante et de répondre aux exigences de littératie numérique du marché du travail.
- Améliorer les conditions de travail de nos enseignants pour accroître leur capacité d'action et contribuer à l'attraction de cette profession.
- Embaucher des spécialistes en nombre suffisant, notamment pour mieux dépister les retards chez nos jeunes et leur apporter le soutien adéquat tout au long de leur cheminement scolaire.
- Assurer à nos jeunes l'accès à des institutions d'enseignement dont les infrastructures sont adaptées et attractives.
- Soutenir la réussite des élèves et des étudiants, particulièrement des garçons.
- Favoriser les collaborations interordres et les collaborations entre les établissements universitaires.
- Encourager les filles à opter pour des carrières en génie.
- Doter le Québec de cibles ambitieuses en matière de taux d'obtention des diplômes d'études à tous les ordres d'enseignement, notamment aux cycles supérieurs universitaires.

Demandes de l'Université du Québec :

- Soutenir les travaux de la table de concertation en sciences de l'éducation des établissements de l'Université du Québec dans ses initiatives pour valoriser et bonifier la formation des personnels scolaires et les programmes qui leur sont dédiés avec l'octroi d'un financement de 0,3 M\$.
- Soutenir les établissements du réseau de l'Université du Québec dans leurs efforts pour le rehaussement du taux de diplomation aux cycles supérieurs avec l'octroi d'un financement de 0,5 M\$ pour la mise en œuvre de son *Plan d'action réseau sur la réussite aux cycles supérieurs*.
- Appuyer le développement de modèles de formation à distance en enseignement supérieur misant sur des modalités de collaboration interétablissements grâce à l'octroi d'un financement annuel de 0,5 M\$ au fonds réservé pour la sous-commission de l'enseignement à distance de l'Université du Québec.

RECOMMANDATION 2

Soutenir la contribution des universités dans la lutte contre la rareté de la main-d'oeuvre, sur tout le territoire québécois

Pourquoi ?

- Les universités sont à la fois un facteur de rehaussement des qualifications de la main-d'oeuvre, de rétention de la main-d'oeuvre dans toutes les régions et d'attraction des talents en provenance de toute la planète.
- Selon Statistique Canada, 44 % des emplois vacants au Québec en 2017 requéraient un diplôme d'études postsecondaires. Pour sa part, Emploi-Québec évaluait en 2016 que 76 % des nouveaux emplois créés d'ici 2024 exigeront une formation postsecondaire.
- Au Québec, en 2016, la moitié des régions ont plus de 16 % de leur population en âge de travailler qui ne détient aucun diplôme, alors que cette proportion se situe à 9 % dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale.

Comment ?

- Favoriser le rehaussement de la participation des Québécois à l'enseignement supérieur en :
 - Offrant des bourses d'admission dans les programmes pour lesquels il y a des iniquités d'accès ou des pénuries de main-d'oeuvre, notamment en sciences de l'éducation et pour les femmes en génie;
 - Soutenant les efforts des établissements universitaires en matière de reconnaissance des acquis;
 - Assurant une meilleure reconnaissance académique et financière dans tous les domaines.
- Doter le Québec d'une politique d'internationalisation des universités axée sur le recrutement et l'intégration d'une main-d'oeuvre qualifiée répondant aux besoins économiques de toutes les régions du Québec en :
 - Prévoyant des bourses d'attraction des étudiants internationaux dans les programmes pour lesquels il y a des pénuries de main-d'oeuvre, notamment en sciences de l'éducation;
 - Créant un crédit d'impôt pour les étudiants internationaux qui s'établissent au Québec à la suite de leurs études dans un établissement universitaire;
 - Étendant les crédits d'impôt pour les professeurs et stagiaires postdoctoraux recrutés à l'international à l'ensemble des domaines du savoir.
- Renforcer l'accès aux données et connaissances touchant le territoire québécois, ses enjeux, ses besoins et favoriser la concertation entre les régions.

Demandes de l'Université du Québec :

- Appuyer l'initiative concertée d'internationalisation des établissements du réseau de l'Université du Québec par une subvention annuelle récurrente de 5 M\$ qui permettra d'ajouter le personnel nécessaire pour assurer :
 - Les activités liées au recrutement des étudiants internationaux dans toutes les régions du Québec;
 - Les activités d'accueil, de francisation et de réussite des étudiants internationaux.
- Octroyer 1 M\$ à l'Université du Québec pour : le développement des systèmes de gestion de la reconnaissance des acquis; le déploiement des outils et du personnel nécessaire à l'analyse des demandes de reconnaissance d'acquis expérientiels; et la dispensation de formations d'appoint pour les personnes formées à l'étranger.
- Mettre sur pied un *Réseau d'observatoires des territoires* ancrés dans les établissements du réseau de l'Université du Québec en vue de mieux comprendre les dynamiques régionales, de stimuler la collaboration entre les régions et d'alimenter la prise de décision des acteurs régionaux afin d'assurer la prospérité de tout le Québec grâce à une subvention annuelle récurrente de 1,5 M\$.

RECOMMANDATION 3

Augmenter le financement dédié au réseau de l'Université du Québec et à ses établissements

Pourquoi ?

- Chaque dollar investi dans le réseau de l'Université du Québec par le gouvernement génère plus de dix fois plus de retombées dans l'économie québécoise, sur tout le territoire. Ces retombées représentent annuellement près de 6 G\$.
- Grâce à des services mutualisés, et malgré la présence d'établissements de petite taille qui ont des coûts fixes proportionnellement plus élevés que les grandes universités, les coûts administratifs totaux du réseau de l'Université du Québec (incluant son siège social) représentent moins de 15 % de son budget de fonctionnement, contre plus de 18 % pour l'ensemble des autres universités québécoises.
- Une nouvelle politique de financement des universités a été mise en œuvre en 2018 notamment afin « d'assurer l'équité dans l'allocation du financement public ». Elle a aussi eu pour effet d'abolir certaines subventions et de créer un déséquilibre dans le financement de la formation en génie dans toutes les universités québécoises. De plus, plusieurs universités n'ont pas pu bénéficier pleinement de l'équité offerte par cette nouvelle politique de financement en raison de l'adoption d'une péréquation permettant de financer les universités désavantagées par sa mise en œuvre grâce aux gains générés pour les universités qui en bénéficient.

Comment ?

- Maintenir le réinvestissement prévu à la *Politique québécoise de financement des universités* adoptée en 2018 et y ajouter les correctifs requis pour assurer une pleine équité de la nouvelle formule de financement des universités.
- Prévoir les mesures nécessaires pour permettre aux universités de faire face aux fluctuations démographiques.
- Favoriser les initiatives de mutualisation et de mise en commun entre les institutions universitaires.

Demandes de l'Université du Québec :

- Pérenniser les 15 M\$ dédiés annuellement au soutien du rôle régional des universités en région du réseau de l'Université du Québec qui ont été perdus dans la réforme du financement des universités. Un montant de 7,5 M\$ pour l'année 2017-2018 a été annoncé à cet effet par le ministre Jean-François Roberge en décembre 2018.
- Réviser la contribution gouvernementale au secteur du génie afin de mieux tenir compte des coûts spécifiques liés à cette discipline qui n'ont pas été pris en compte dans la révision de la formule de financement des universités.
- Favoriser le maintien et le développement d'une capacité de recherche de pointe en lien avec des priorités économiques du Québec en mettant en place deux projets pilotes d'unités mixtes de recherche INRS-UQ avec l'octroi d'une subvention pour dix postes de chercheurs de l'INRS partiellement délocalisés dans des établissements du réseau de l'Université du Québec, pour un total de 2 M\$ par année
- Prévoir au budget du gouvernement les sommes qui permettront de compenser temporairement les établissements désavantagés par la nouvelle politique de financement des universités, sans retirer aux établissements qui devraient bénéficier de l'équité offerte par cette politique les montants auxquels elle leur donne droit. Les montants requis à cet effet seraient les suivants :
 - 11,3 M\$ en 2019-2020
 - 8,9 M\$ en 2020-2021
 - 5,8 M\$ en 2021-2022
 - 4,3 M\$ en 2022-2023
- Rétablir la subvention *Aide au siège social de l'Université du Québec* de 1 M\$ afin de lui permettre de jouer davantage son rôle de levier à la mutualisation et à la collaboration. C'est dans les règles budgétaires 2008-2009 qu'était apparue une telle subvention, qui avait pour objet de « soutenir des projets réalisés par différentes constituantes du réseau de l'Université du Québec ». Cette subvention a été abolie en 2015-2016 dans la foulée des compressions successives imposées par le gouvernement libéral aux universités.